

Monsieur Lionel BEFFRE  
Préfet de l'Isère  
Préfecture  
12, place de Verdun  
38000 Grenoble

Grenoble, le 14 février 2020

Nos Réf. : YO/AG/MC 20.016

Objet : Politique sol-air-eau de l'Etat en Région Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur le Préfet,

Vous avez pris l'initiative d'élaborer une stratégie « eau-air-sol » de l'Etat en Région. Le comité syndical du SCoT du 11 février 2020 a débattu de ce projet, suite à la présentation qui en a été faite en Préfecture le 20 janvier dernier.

Les SCoT ont, en tant qu'outil de planification, un rôle majeur à jouer dans la réussite de cette stratégie : la vocation du SCoT est de mettre en cohérence et de coordonner les politiques sectorielles des collectivités, notamment en matière d'urbanisme ou d'environnement, de prévention des risques et nuisances. Le SCoT garantit un développement maîtrisé des territoires qui le compose, dans une perspective de développement durable. En particulier, les SCoT fixent les objectifs d'utilisation économe des espaces (L101-2). La mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec le SCoT a permis de réduire ainsi très fortement les surfaces proposées à l'urbanisation, avec des effets inéluctables sur le court et le moyen terme. Fin 2019, plus de trois communes sur quatre de la grande région de Grenoble disposent d'un document d'urbanisme local compatible avec le SCoT, contre une sur trois un an plus tôt.

Il m'a semblé donc important que le Comité Syndical du 11 février 2020 puisse apporter une contribution à la stratégie que vous proposez. Notre territoire est comme vous le savez déjà très fortement engagé dans des différents sujets directement en lien avec ces approches (PPA, PCAET, SAGE, PLU ou PLUi compatibles avec le SCoT...).

Le Comité Syndical se félicite de cette volonté de l'Etat de consolider ses ambitions et son action autour d'une stratégie globale. Il nous semble en effet que les défis auxquels sont confrontés nos territoires impliquent une approche systémique et globale des enjeux. Nous pensons comme vous qu'il est judicieux de mieux articuler observation, stratégie, planification, plans d'actions pour piloter les transitions rapides nécessaires à l'adaptation de nos territoires aux enjeux climatiques.

Le document soulève néanmoins plusieurs interrogations :

- **le statut et l'articulation de cette « feuille de route » vis-à-vis du SRADDET récemment voté** : ce point devra être clarifié pour éviter toute ambiguïté potentiellement source par la suite de contentieux. Cela concerne en particulier les objectifs chiffrés mentionnés.
- **l'échelle territoriale sur laquelle seront évalués les résultats** : elle est déterminante, car tous les territoires n'auront pas la même capacité à répondre aux ambitions affichées. L'échelle du SCoT nous

semble la bonne maille pour une approche systémique sur ces sujets. Elle est propice également aux solidarités locales, qui permettent à chaque territoire de participer à la hauteur de ses enjeux ou de ses moyens à l'objectif général. Nous attirons également votre attention sur le fait que le principe d'une baisse uniforme des objectifs de consommation foncière sur des périmètres restreints pénaliserait in fine davantage les territoires qui se sont engagés avant d'autre dans une gestion économe de l'urbanisation.

- **L'horizon temporel fixé** : nous souscrivons à l'objectif de faire bouger rapidement les lignes pour être au rendez-vous des grands engagements, pris notamment au niveau national et européen, sur le climat. La stratégie régionale va au-delà de cette ambition en fixant deux échéances : 2027 et 2040. A ce stade, il nous est difficile d'apprécier pleinement l'impact de celles-ci en terme de moyens à mettre en œuvre. Nous attirons néanmoins votre attention sur l'échéance très ambitieuse de 2027. Cela suppose une adaptation très rapide de la façon de faire la ville, avec une adaptation très rapide de l'ensemble des acteurs du développement local, en particulier les acteurs publics comme privés.
- **La définition de l'artificialisation** : elle ne semble à ce stade pas être stabilisée dans le cadre des réflexions en cours au niveau national autour du « zéro artificialisation nette ».
- **Le partage des connaissances** : nous rejoignons pleinement le souhait de développer la connaissance pour permettre de mieux piloter les transitions. Nous comprenons l'opportunité de constituer des indicateurs régionaux. Le pilotage local doit selon nous s'apprécier sur la base de données locales constituées à l'échelle du territoire sur lequel s'appuiera cette stratégie.
- **L'association des collectivités locales à la gouvernance** : les objectifs cités relèvent souvent des collectivités locales. Il nous semble important de mettre en place en accompagnement de la stratégie une instance de concertation pérenne, qui permette de partager les difficultés de mise en œuvre ou partager les expériences.
- **L'accompagnement financier à la mise en œuvre de ces objectifs** : la capacité à favoriser la recomposition urbaine pose la question de la fiscalité et de la prise en compte des coûts induits, tant en terme de maîtrise foncière qu'en différentiel de coûts entre réhabilitation du bâti et construction neuve. La fiscalité et le coût du foncier sont aujourd'hui souvent plus favorables aux opérations en extension urbaine. Il est important que ces dimensions économiques et fiscales soient bien prises en compte. La Fédération Nationale des SCoT appelle également à la nécessaire mesure des impacts sociaux et économiques, en veillant qu'elles ne creusent pas un peu plus les inégalités sociales et territoriales.
- **L'accompagnement technique par les services de l'Etat**. L'ampleur de l'ambition portée par la stratégie eau-air-sol appelle un accompagnement technique soutenu des services de l'Etat dans les territoires.

Nous sommes convaincus de la nécessité d'une bonne coordination des stratégies locales, régionales et nationales pour réussir la nécessaire adaptation de nos territoires aux enjeux du changement climatique. Pour cette raison, le Comité Syndical de l'Etablissement Public du SCoT de la Grande Région de Grenoble demande à être associé, avec les autres SCoT de la Région, à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie partagée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Président,



Yannik OLLIVIER